

**COMMUNE DE BON-ENCENTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du MERCREDI 3 AVRIL 2024 à 18 h**  
**(Extrait du Registre)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 3 AVRIL à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Etaient présents** : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, M. GALABERT Vivian, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. SCHEIFF Yanik,

**Excusés** :

Mme FERRAND Isabelle pouvoir à M. AMELING Christian.  
Mme VILLA Pierrette pouvoir à M. ROULET Pascal.  
M. VALERO Jean-Michel pouvoir à Mme LAMY Laurence.  
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.  
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à M. SCHEIFF Yanik.  
M. BRUGIDOU David pouvoir à M. GALABERT Vivian.

**Absents** :

M. GABEN Stéphane.  
Mme COTTET Aurélie.  
M. GEORGES Raymond.  
M. MONTOY Alain.

Madame ALBERTI-DEFFIS a été désignée secrétaire de séance.

**2024.23 - OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024 - EMPLOIS SPORTIFS.**

**Mme DERRAMOND ne prend pas part au vote.**  
**VOTE : 24 Pour.**

Mes Chers Collègues,

**I. Exposé des motifs :**

Par délibération du 25 février 2014, le Conseil Municipal de Bon-Encontre a décidé de développer sa politique de soutien auprès des associations sportives de son territoire en créant un nouveau régime : l'Aide à l'Emploi Associatif Sportif.

Au travers de la mise en œuvre de ce dispositif, la Commune souhaite poursuivre sa politique de partenariat avec le mouvement associatif pour la

pérennisation des emplois des éducateurs sportifs. L'aide est calculée sur la base d'un pourcentage maximum de 20% du Salaire Minimum de Croissance charges comprises, au prorata de la durée du temps de travail définie par le contrat.

A ce titre, un crédit a été inscrit au budget 2024 art 6574.

Les associations « Tennis Club de Bon-Encontre » et « Rugby Club Bon-Encontre Boé » sont concernées par ce dispositif car elles ont signé un contrat avec un éducateur diplômé en CDI.

Les modalités de paiement de la subvention sont les suivantes :

- versement d'un acompte de 70 % à la signature de la convention entre la commune de Bon-Encontre et l'association sportive mais également sous réserve que le dossier soit complet (contrat de travail, emploi du temps, brevet professionnel, projet professionnel, parcours de qualification personnalisé, attestation de recherche d'un cofinancement...)
- versement du solde de 30 % à la fin du quatrième trimestre, sur présentation des bulletins de salaire de l'année considérée, du rapport d'activités de l'éducateur sportif. Ces documents devront être transmis impérativement pour le versement du solde.

## **II. Considérants et références juridiques :**

Vu la délibération du 25 février 2014, par laquelle le Conseil Municipal de Bon-Encontre a décidé de développer sa politique de soutien auprès des associations sportives,

Vu les pièces justificatives fournies par les Présidents des associations « Tennis Club de Bon-Encontre » et « Rugby Club Bon-Encontre Boé » conformément à la convention qui régit l'aide à l'emploi sportif,

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander :

- D'ATTRIBUER une Aide à l'Emploi Associatif Sportif pour l'année 2024 en faveur de l'association sportive du Tennis Club Bon-Encontre à hauteur de  
2 647,01 EUROS
- D'ATTRIBUER une Aide à l'Emploi Associatif Sportif pour l'année 2022 en faveur de l'association sportive Rugby Club Bon-Encontre Boé à hauteur de  
6 021,78 EUROS
- DE VERSER l'acompte de 70% à la signature de la convention au Tennis Club de Bon-Encontre soit un montant de 1 852,91 EUROS
- DE VERSER l'acompte de 70% à la signature de la convention au Rugby Club Bon-Encontre Boé soit un montant de 4 215,25 EUROS

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer les conventions d'Aide à l'Emploi Associatif Sportif (en ANNEXE 5) avec les associations sportives employeurs.
- D'AUTORISER Madame le Maire à ordonner le paiement des dépenses correspondantes.

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**DECIDE** d'attribuer une Aide à l'Emploi Associatif Sportif pour l'année 2024 en faveur de l'association sportive du Tennis Club Bon-Encontre à hauteur de 2 647,01 euros.

**DECIDE** d'attribuer une Aide à l'Emploi Associatif Sportif pour l'année 2022 en faveur de l'association sportive Rugby Club Bon-Encontre Boé à hauteur de 6 021,78 euros.

**DECIDE** de verser l'acompte de 70% à la signature de la convention au Tennis Club de Bon-Encontre soit un montant de 1 852,91 euros.

**DECIDE** de verser l'acompte de 70% à la signature de la convention au Rugby Club Bon-Encontre Boé soit un montant de 4 215,25 euros.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions d'Aide à l'Emploi Associatif Sportif ci-annexées avec les associations sportives employeurs.

**AUTORISE** Madame le Maire à ordonner le paiement des dépenses correspondantes.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.  
Affichage le 9 avril 2024

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,  
**Laurence LAMY**

La secrétaire de séance,  
**Véronique ALBERTI-DEFFIS**



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Véronique Alberti-Deffis mentioned in the text next to it.

Accusé de réception en préfecture  
047-214700320-20240403-202423-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2024  
Date de réception préfecture : 09/04/2024